

AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023_02_02_8-DE
Reçu le 06/02/2023

**AVENANT 2023
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ET LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ
2022-2024**

VERSION VALIDEE PAR LA CONFERENCE DE L'ENTENTE DU 10 NOVEMBRE 2022

ENTRE

La Communauté de communes de
Adresse :

Représentée par son président en exercice,

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération

d'une part

Et

L'association « Maison du tourisme du Livradois-Forez »
domiciliée à Le Bourg
63 880
Saint-Gervais-sous-Meymont

Représentée par sa présidente, Corinne MONDIN

d'autre part

AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023_02_02_8-DE
Reçu le 06/02/2023

En complément de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la communauté de communes et la Maison du tourisme du Livradois-Forez, il est convenu, en complément et spécifiquement pour l'année 2023 ce qui suit :

ARTICLE 1 : AMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Il a été décidé d'harmoniser et aménager les bureaux d'information touristique (BIT) de la Maison du tourisme en deux tranches.

1 – Première tranche (devanture et études)

La première tranche, démarrée en 2021, a compris :

- l'aménagement des devantures des BIT ;
- une étude pour l'aménagement intérieur et extérieur des BIT.

Contenu	Coût prévisionnel (HT)
Lot 1 : devanture – prestation de conseil	8 000 €
Lot 1 : devanture – aménagement	38 000 €
Lot 2 : étude aménagement intérieur	14 000 €
TOTAL	60 000 €

Cette tranche a été financée de la façon suivante :

Contributeurs	Montant
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Parc Livradois-Forez)	48 000 €
CC Ambert Livradois-Forez	6 000 €
CC Thiers Dore et Montagne	3 600 €
CC Billom communauté	1 200 €
CC Entre Dore et Allier	1 200 €
TOTAL	60 000 €

Les collectivités ont délibéré et payé les contributions correspondantes. En date du 30/09/2022 reste simplement à aménager la vitrine du BIT d'Ambert qui est en cours d'aménagement.

2 – Deuxième tranche : aménagement intérieur

La deuxième tranche va consister à réaliser les investissements suite aux préconisations de la tranche 1 concernant l'aménagement intérieur.

L'aménagement intérieur ne concerna que 6 bureaux d'information touristiques, à savoir :

- CC Ambert Livradois-Forez : Ambert, Saint-Anthème.
- CC Thiers Dore et Montagne : Thiers, Courpière et Saint-Rémy-sur-Durolle
- CC Billom communauté : Billom

Les plans d'aménagement de chaque BIT sont annexés à la présente convention. Ces plans ont fait l'objet d'une concertation collective entre les mairies concernées, les communautés de communes et la Maison du tourisme. La signature du présent avenant vaut validation des plans d'aménagement.

Le budget prévisionnel actuel de l'opération (au 30/09/2022, chiffré par les agences Ménard/Mazuel) avant consultation des entreprises est le suivant (en HT)

AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023_02_02_8-DE
Reçu le 06/02/2023

	ALF		TDM			BILLOM CO	TOTAL
	AMBERT	ST ANTHÈME	COURPIÈRE	ST REMY	THIERS	BILLOM	
FABRICATION MOBILIER BOIS SUR MESURE	21 467 €	16 714 €	15 593 €	10 573 €	22 748 €	18 797 €	105 892 €
ACHAT MOBILIER DE BUREAU (STANDARD)	2 563 €	1 388 €	1 068 €	641 €	2 563 €	1 709 €	9 932 €
IMPRESSION	1 442 €	1 282 €	1 335 €	1 228 €	1 442 €	1 335 €	8 063 €
GRAPHISME	1 282 €	1 202 €	1 228 €	1 175 €	1 282 €	1 228 €	7 396 €
NUMÉRIQUE (tablettes, écrans, logiciels)	6 408 €	4 272 €	4 272 €	4 272 €	6 408 €	6 408 €	32 040 €
TOTAL / BIT	33 161 € 19,0%	24 858 € 14,3%	23 496 € 13,5%	17 889 € 10,3%	34 443 € 19,8%	29 477 € 16,9%	163 324 €
TOTAL/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	58 019 €		75 828 €			29 477 €	

Cette deuxième tranche bénéficiera du financement du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc Livradois-Forez (arrêté pris en 2022) et devrait bénéficier du programme Leader "Parc Livradois-Forez" sur les aspects numérique (instruction début 2023).

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Conseil régional	95 000 €	58%
Leader	31 549 €	19%
Ambert Livradois-Forez	12 236 €	23%
Thiers Dore et Montagne	15 992 €	
Billom communauté	6 216 €	
TOTAL	163 324 €	100%

La communauté de commune s'engage à :

- assurer la coordination/réalisation des travaux d'aménagement (éclairage, peinture, cloison, etc.) pour les BIT qui la concerne ;
- contribuer au financement de cette tranche à hauteur des montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.

La Maison du tourisme s'engage à soumettre à validation des communautés de communes les commandes aux différents fournisseurs après consultation des entreprises (lots agencement, mobilier, graphisme/impression et numérique).

ARTICLE 2 : DEMARCHE DE CLASSEMENT, DEMARCHE QUALITE ET SCHEMA D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'information touristique sur le territoire, a été engagé un ensemble de démarches de façon logique et intégrée regroupant à la fois :

- une démarche qualité permettant de solidifier la qualité des services proposés aux visiteurs (mais aussi aux prestataires touristiques, salariés et collectivités locales)
- la création d'un schéma d'accueil et d'information touristique pour apporter de la cohérence à l'ensemble de la démarche d'accueil concernant l'ensemble des acteurs de la destination (MDT, prestataires, collectivités locales)
- le classement de l'office de tourisme.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, il a été décidé de recruter une chargée de mission pour une période de 18 mois dont la contribution des communautés de communes (sur les exercices 2021 et/ou 2022) a été la suivante.

CC Ambert Livradois-Forez	40 %	4 800 €
CC Billom communauté	15 %	1 800 €
CC Entre Dore et Allier	12,1%	1 440 €
CC Thiers Dore et Montagne	32,9%	3 960 €

En complément, la Maison du tourisme a décidé de prolonger d'un an le contrat de la chargée de mission (de novembre 2022 à octobre 2023) sans contrepartie complémentaire des communautés de communes.

ARTICLE III - TAXE DE SEJOUR

Après concertation au sein de la conférence de l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » réunie à trois reprises en 2021, les 4 communautés de communes membres de droit de la Maison du tourisme du Livradois-Forez (Ambert Livradois-Forez, Billom communauté, Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne) ont délibéré sur une harmonisation des tarifs de la taxe de séjour.

Sur la base de la fréquentation touristique 2019, le surplus du produit de la taxe de séjour a été estimé en 2023 à 74 794 € réparti de la façon suivante :

CC Ambert Livradois-Forez	32 679 €
CC Billom communauté	3 229 €
CC Entre Dore et Allier	5 304 €
CC Thiers Dore et Montagne	33 582 €
TOTAL	74 794 €

Il a également été convenu collectivement de faire évoluer l'affectation du produit de la taxe de séjour en attribuant chaque année le surplus de ce produit à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, sur la base des montants estimés ci-dessus pour les années 2023 et 2024.

La communauté de commune s'engage à effectuer à la Maison du tourisme le versement d'une partie de la taxe de séjour correspondant au montant identifié dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE IV – ELABORATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DE LA DESTINATION LIVRADOIS-FOREZ

Afin de contribuer au développement de la destination, en lien avec le classement Parc naturel régional Livradois-Forez, les collectivités locales sont conscientes que la création de l'office de tourisme intercommunautaire, avancée notable pour le territoire, n'est cependant pas suffisante. Mutualiser des

moyens pour développer l'accueil, l'information et la promotion de la destination ne peut être efficace qu'à la condition que soit élaboré, en amont, un projet collectif de DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE GLOBAL ET DURABLE DE LA DESTINATION, vecteur essentiel de développement économique, social et environnemental du territoire.

Comme prévu dans la stratégie de la Maison du tourisme 2022-20227, il est donc prévu d'engager collectivement en 2023 l'élaboration d'un Schéma de développement touristique global et durable de la destination Livradois-Forez.

Pourquoi un projet de schéma ?

- Parce qu'il ne peut y avoir de développement touristique d'une destination sans amélioration de son offre touristique d'hébergements, de restauration, d'activités de loisirs et de pleine nature, de transports, de services, etc.
- Parce que certains sites emblématiques majeurs (locomotives de la destination) n'ont plus la force d'attraction qu'ils avaient il y a plusieurs années.
- Parce qu'une connexion plus forte entre une stratégie d'offre et une stratégie promotionnelle est indispensable.
- Parce que le tourisme, dans le droit des collectivités, est une compétence partagée, agir en coopération est devenu indispensable.
- Parce que les modèles de développement (du futur) n'ont pas encore assez pris le pas sur les modèles anciens.

L'une des particularités de ce schéma est qu'il puisse être « multi-territorial » et donc intégrer des échelles différentes dont :

- la destination Livradois-Forez comprenant : le périmètre d'intervention de la MDT (4 EPCI) et les autres EPCI concernés en partie par le territoire du Parc naturel régional (communes du Parc dépendant d'un autre office de tourisme que la Maison du tourisme) ;
- chacune des 4 communautés de communes membres de la MdT ;

Ce schéma comprendra notamment :

- Un diagnostic touristique de la destination
- Un bilan des actions liées au tourisme des collectivités partenaires
- Un éventuel enrichissement du positionnement marketing de la destination
- La définition des enjeux du développement touristique durable
- Des orientations stratégiques
- Une déclinaison sous forme de plan d'actions
- Une méthode d'animation, de suivi et d'évaluation de l'ensemble du projet.

Pour conduire ce travail, une mission d'expertise sera confiée à un cabinet d'étude, dont **la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le syndicat mixte du Parc**, dans le cadre de l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » et au titre du présent avenant de la convention d'objectifs et de moyens. **La démarche globale sera animée par la Maison du tourisme.**

1) Coût prévisionnel de l'opération (TTC)

Mission bureau d'étude	60 000 €
Organisation des temps collectifs (séminaire, ateliers, réunions de travail)	1 000 €
Edition de supports de communication : impression de la stratégie en version papier, lettre spéciale d'information pour les élus et prestataires	4 000 €
TOTAL	65 000 €

AR Prefecture063-200070761-20230202-2023_02_02_8-DE
Reçu le 06/02/2023**2) Plan prévisionnel de financement**

Financement de Conseil départemental 63 (40 % sur l'étude)	24 000 €
Autre financement public à 40 % sur l'étude (restant à trouver)	24 000 €
Autofinancement	17 000 €
TOTAL	65 000 €

Le syndicat mixte du Parc naturel régional et la Maison du tourisme financeront le reste à charge du coût de ce schéma (autofinancement estimé entre 17 000 € et 41 000 € selon les financements obtenus).

La communauté de communes s'engage à prendre une délibération de principe pour l'élaboration du schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez avec une déclinaison à l'échelle de son territoire d'intervention.

ARTICLE V - RECAPITULAIF DE LA CONTRIBUTION 2023 DES COLLECTIVITES

La convention triennale précise dans l'article 7 et son annexe les montants des contributions annuelles des collectivités. Le tableau était le suivant :

	Contribution Forfaitaire* (2021)	Contributions prévisionnelles		
		2022	2023	2024
Ambert Livradois-Forez	405 479 €	405 479 €	421 860 €	430 297 €
Billom communauté	112 480 €	114 730 €	117 024 €	119 365 €
Entre Dore et Allier	66 364 €	67 691 €	69 045 €	70 426 €
Thiers Dore et Montagne	419 121 €	427 503 €	436 053 €	444 775 €
Parc Livradois-Forez	111 518 €	83 032 €	38 170 €	38 934 €
TOTAL	1 114 962 €	1 098 435 €	1 082 153 €	1 103 796 €
Variation/2021		-16 527 €	-32 809 €	-11 166 €

Pour 2023, la contribution des collectivités est déterminée dans le tableau ci-dessous agrège les contributions relatives au programme d'aménagement des bureaux d'information touristique (article 1 de cet avenant) et à la taxe de séjour (article 3 de cet avenant).

AR Prefecture063-200070761-20230202-2023_02_02_8-DE
Reçu le 06/02/2023

Contributeurs	Contribution annuelle (2023)	Reversement d'une partie de la taxe de séjour	S/total 1	Programme aménagement des BIT	TOTAL
Ambert Livradois-Forez	421 860 €	32 679 €	454 539 €	12 236 €	466 775 €
Thiers Dore et Montagne	436 053 €	33 582 €	469 635 €	15 992 €	485 627 €
Billom communauté	117 024 €	3 229 €	120 253 €	6 216 €	126 469 €
Entre Dore et Allier	69 045 €	5 304 €	74 349 €	0 €	74 349 €
S/total 1	1 043 982 €	74 794 €	1 118 776 €	34 444 €	1 153 220 €
PNR Livradois-Forez	38 170 €	0 €	38 170 €	0	38 170 €
TOTAL	1 082 152 €	74 794 €	1 156 946 €	34 444 €	1 191 390 €

Les versements à la Maison du tourisme se font :

- pour la contribution annuelle, comme convenu à l'article 7 de la convention triennale en 3 versements (30 % avant fin janvier ; 40 % avant fin avril ; 30 % avant fin septembre)
- pour le reversement de la taxe de séjour en totalité avant fin avril ;
- pour le programme d'aménagement des BITs après livraison de l'ensemble des matériels soit à priori au plus tard d'ici la fin de l'année 2023.

La communauté de communes s'engage à verser sa contribution 2023 à la Maison du tourisme du Livradois-Forez dont le montant et l'échéancier sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont
Le

Pour la Communauté de communes
Le/la Président.e,

XXXXXX

Pour la Maison du tourisme
La Présidente,

Corinne MONDIN